Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260611-2026_06_04-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-06-04

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à 20 Heures, le conseil municipal dûment convoqué le quatre juin mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Absent ayant donné pouvoir : Mr Fabrice CHEREL donne pouvoir à Claudia NOUVEL

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres ayant pris part au vote :	15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-06-04 – Lotissement du Pont Perrin - adoption du règlement de vente des lots

La Commune va procéder à la commercialisation du lotissement communal Le Pont Perrin, pour une surface cessible de 7 945 m².

La Commune souhaite favoriser l'accession à la propriété et écarter toute spéculation dans ce lotissement. Elle réaffirme son souhait que les maisons, qui y seront construites, soient occupées à titre de résidence principale. Afin d'atteindre cet objectif, il est proposé d'adopter un règlement de vente des lots en fixant des règles et des clauses de vente.

Un exemplaire du règlement a été transmis à tous les conseillers avant la séance, et sera annexé à la délibération.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260611-2026_06_04-DE

Monsieur le Maire soumet ce règlement à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement de vente tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire.

Le Maire,



Philippe LOUAPRE

Affichée le